

Informations détaillées et obligations des organismes ou individus membres de SC-CC soumettant une candidature en ligne

Documents à inclure :

- Un budget détaillant l'utilisation des 600 \$ de la bourse et les contributions en nature et/ou suppléments financiers potentiellement apportés par l'organisme/association. Les dépenses à considérer englobent les frais de déplacement du conteur de la relève vers le lieu du congrès de SC-CC, l'hébergement (s'il y a lieu), les honoraires du mentor, les frais de déplacement et de stationnement du conteur de la relève pour les trois événements auxquels il participera dans l'année, etc.
- Une description du processus de choix d'un conteur de la relève, précisant leurs propres critères de sélection, en complément des critères de base de SC-CC, qui sont :
 - avoir déjà commencé à conter devant public;
 - avoir démontré de bonnes aptitudes et un potentiel de développement;
 - avoir commencé à monter un répertoire de contes;
 - avoir, de préférence mais non obligatoirement, entre 18 et 35 ans.
- Une description du processus de jumelage du conteur de la relève choisi avec un/des conteur(s) expérimenté(s) pour le mentorat.
- Un échéancier de quatre mois pour le programme de mentorat, incluant une performance, en direct ou virtuelle, lors du congrès de SC-CC.

La lettre d'entente entre SC-CC et l'organisme ou l'individu organisateur du programme de mentorat décrira les responsabilités de celui-ci, qui sont :

- négocier ses honoraires avec le mentor;
- rédiger des protocoles d'entente avec le mentor et le mentoré, énonçant leurs responsabilités;
- faire un suivi et veiller à ce que chacun respecte ses responsabilités;
- envoyer à SC-CC un rapport final sur le programme de mentorat, indiquant les résultats de celui-ci et faisant état de tout commentaire ou suggestion visant à améliorer le programme, avec retours directs du mentor et du mentoré;
- couvrir tous les frais dépassant le montant de 600 \$ de la bourse;
- contacter SC-CC en temps opportun en cas de problème.

Le conteur de la relève choisi par l'organisme ou l'individu organisateur devra :

- De concert avec son mentor, monter un calendrier pour les rencontres de mentorat au long des 4 mois du programme et s'engager à le respecter;
- Planifier et préparer, avec son mentor, une performance pour le congrès de SC-CC;
- S'engager à présenter 3 performances devant public après le congrès, au cours de son année d'adhésion à SC-CC (ex. de possibilités : Mardi du conte, Soirée nationale du conte, Journée mondiale du conte, rencontres de conte habituelles du local, en bibliothèque, spectacle à domicile, etc.);

- Utiliser le logo de SC-CC sur tout son matériel promotionnel et annoncer le soutien de SC-CC et de l'organisme ou association locale lors de chacune de ses prestations au cours de l'année;
- Fournir à l'organisme un rapport sommaire sur son expérience au terme des 4 mois de mentorat;
- Contacter l'organisme ou l'individu organisateur en temps opportun en cas de problème.

Le mentor choisi par l'organisme devra :

- De concert avec le conteur de la relève, monter un calendrier pour les rencontres de mentorat au long des 4 mois du programme et s'engager à le respecter;
- Planifier et préparer avec le conteur de la relève une performance pour le congrès de SC-CC;
- Guider le récipiendaire dans le choix de 3 occasions de spectacles après le congrès et au cours de son année d'adhésion à SC-CC;
- Fournir à l'organisme un rapport sommaire sur son expérience au terme des 4 mois de mentorat;
- Contacter l'organisme ou l'individu organisateur en temps opportun en cas de problème.

Pour toute question, communiquez avec le chargé de projet en écrivant à :

emergingteller@storytellers-conteurs.ca